

Conditions générales de la formation continue à BESIGN The Sustainable Design School. Juin 2025

1. Introduction et vue d'ensemble :

Bienvenue à notre programme de formation continue à BESIGN The Sustainable Design School, une initiative éducative globale visant à offrir des possibilités d'éducation et de formation tout au long de la vie aux personnes désireuses de se développer sur le plan personnel et professionnel. En vous inscrivant à ce programme, vous acceptez de respecter les conditions suivantes.

2. Éligibilité :

Pour participer au programme, vous devez remplir les critères d'éligibilité décrits sur notre site web. Il peut s'agir de prérequis en matière d'éducation, d'expérience professionnelle ou d'autres qualifications jugées nécessaires à l'inscription.

3. Processus d'Inscription :

- a. Remplir le formulaire d'inscription sur le site www.besignschool.com et Soumettre tous les documents requis, comme spécifié au cours de la procédure d'inscription.
- b. Participer à un entretien d'admission avec la responsable pédagogique.
- c. Payer les frais de scolarité applicables par le biais des méthodes de paiement proposées.

4. Structure du programme :

La structure du programme est sur mesure en fonction du module sélectionné et du nombre de participants. En générale les modules sont enseignés en 2 jours à 7h de cours.

- b. Le programme se déroule à son propre rythme, indépendamment de la formation initiale à BESIGN School.

5. Frais et paiements :

- a. Les frais s'élèvent à 350€HT par personne par jour de formation pour les formations en groupe. Concernant les formations sur mesure, les prix sont adaptés aux formations demandées
- b. Sont acceptés les paiements par virement bancaire ou chèque.
- c. En cas d'annulation du prestataire un remboursement sera effectué sous quinzaine
- d. En cas d'annulation du bénéficiaire/financeur un remboursement ne sera effectué que si le désistement intervient 15 jours avant le début de la formation.
- e. Dans le cadre d'une formation éligible au compte professionnel de formation, une participation forfaitaire de 100 (cent) euros est obligatoire de la part du bénéficiaire. (Décret no 2024-394 du 29 avril 2024 relatif à la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation)

6. Règlement intérieur :

Respect et collaboration :

Les participants doivent traiter tous les membres du programme avec respect et courtoisie. La collaboration et le partage d'idées sont encouragés dans un esprit d'inclusion.

Présence et participation :

Les participants sont tenus d'assister régulièrement aux sessions et d'y participer activement. La ponctualité est essentielle à un environnement d'apprentissage efficace.

L'enseignant fait l'appel sur l'application Classe 365 ainsi que sur la feuille d'émargement papier. En cas d'absence le logiciel envoie automatiquement un mail au stagiaire.

Si la personne ne se présente pas 1h après le début de la formation, elle sera contactée par un membre de l'équipe pédagogique par téléphone.

Si aucun retour n'est donné par le stagiaire à la fin de la journée, l'équipe pédagogique tente de le rappeler pour essayer de comprendre le motif d'absence et si possible de reporter la session non suivie.

Dans le cas où aucune réponse n'est donnée par le stagiaire, le financeur de la formation sera informé.

Confidentialité :

Les informations échangées pendant le programme, y compris les discussions de groupe, doivent être considérées comme confidentielles.

Le respect de la vie privée des autres participants est essentiel.

Utilisation responsable des ressources :

Les participants doivent utiliser de manière responsable les ressources mises à leur disposition, y compris le matériel de cours et les outils en ligne.

Toute utilisation abusive des ressources du programme est strictement interdite.

Intégrité académique :

La tricherie, le plagiat et toute autre forme de fraude académique sont inacceptables.

Les participants doivent citer correctement toute source d'information externe utilisée dans leur travail.

Communication respectueuse :

La communication entre les participants doit être respectueuse et constructive.

Les commentaires critiques doivent être formulés de manière constructive.

Diversité et inclusion :

Le programme promeut un environnement inclusif qui valorise la diversité sous toutes ses formes.

Les commentaires ou comportements discriminatoires ne sont pas tolérés.

Utilisation appropriée de la technologie :

Les participants doivent utiliser les outils technologiques de manière responsable et éthique.

Toute forme de cyberharcèlement est strictement interdite.

Respect des droits d'auteur :

Les participants doivent respecter les droits d'auteur et ne pas partager de matériel protégé par des droits d'auteur de manière non autorisée.

Signalement des problèmes :

Les participants sont encouragés à signaler à l'équipe du programme tout comportement inapproprié ou toute violation du code de conduite.

Les rapports seront traités de manière confidentielle.

Sanctions en cas de violation du code de conduite :

Les violations du code de conduite peuvent entraîner des sanctions, y compris la suspension ou l'exclusion du programme.

Révision du code de conduite :

Le présent code de conduite peut être révisé périodiquement. Les participants seront informés de tout changement.

En participant au programme de formation continue de BESIGN SCHOOL vous acceptez de respecter ce code de conduite. Le non-respect de ce code peut entraîner des sanctions, conformément aux politiques du programme.

Procédure concernant les stagiaires en situation d'handicap :

BESIGN School se prémunie, lors du premier entretien avec le stagiaire, de la potentielle situation d'handicap que celui-ci peut rencontrer. Dans ce cas tout sera prévu en amont de la formation pour que celle-ci se passe dans des conditions optimales pour le formateur et le stagiaire.

Dans le cas où une situation d'handicap nécessite un accompagnement de la part de l'organisme de formation ou une situation non prévue, il est nécessaire de consulter notre référente handicap : Amandine Juglaret, afin qu'elle puisse mobiliser tout partenaire potentiel et compétent.

Toutes les informations nécessaires et connues au préalable concernant les situations d'handicap seront communiquées aux intéressés par mail.

7. Propriété intellectuelle :

- a. Tous les supports de cours et les droits de propriété intellectuelle restent la propriété de BESIGN The Sustainable Design School.
- b. Les participants ne peuvent utiliser les connaissances acquises qu'à des fins personnelles et non commerciales.

8. Protection de la vie privée et des données :

- a. Les données des participants seront traitées conformément à la politique de confidentialité de BESIGN The Sustainable Design School.
- b. Des outils ou plateformes tiers peuvent être utilisés et les participants sont invités à prendre connaissance de leur politique de confidentialité.

9. Responsabilités :

- a. Tant BESIGN The Sustainable Design School que les participants ont des responsabilités précises, décrites dans les lignes directrices du programme.
- b. La participation régulière et l'accomplissement des tâches dans les délais impartis relèvent de la responsabilité des participants.

10. Évaluation et certification :

- a. Les méthodes d'évaluation et les critères de certification sont détaillés dans la documentation du programme.
- b. La réussite du programme est subordonnée au respect des exigences spécifiées.

11. Modifications et annulations :

- a. BESIGN The Sustainable Design School se réserve le droit de modifier le calendrier et le contenu du programme, moyennant une notification préalable aux participants.
- b. En cas d'annulation du programme, BESIGN The Sustainable Design School communiquera la procédure à suivre pour les remboursements ou les solutions de remplacement.

Pour rappel, des sanctions financières peuvent être engagées par l'organisme financeur (sauf cas de force majeur).

- c. En cas d'abandon BESIGN School contactera le stagiaire afin d'en connaître les causes et, si possible, intégrer les remarques au processus d'amélioration continue.

d. Annulation : Si l'annulation intervient 7 jours avant le début de la formation aucune pénalité financière ne sera appliquée, au-delà des 7 jours avant le début de la formation, un tiers de la somme totale sera conservée par l'organisme de formation et enfin si l'annulation est demandée après le début de la formation, celle est due en intégralité. (Sauf cas de force majeure).

12. Règlement des litiges :

En cas de litige l'organisme mettra en place un conseil en interne afin de traiter les éventuelles difficultés, réclamation, aléas, rencontrés par les parties prenantes et décidera de la meilleure méthode de résolution [médiation/arbitrage/action en justice].

13. Fin de la participation :

BESIGN The Sustainable Design School peut mettre fin à la participation d'un participant dans les conditions spécifiées dans les lignes directrices du programme.

14. Retour d'information et amélioration :

- a. Les participants sont encouragés à fournir un retour d'information en vue de l'amélioration continue du programme via les fiches distribuées en fin de formation pour une évaluation à chaud ainsi qu'après quelques semaines suivant la formation pour une évaluation à froid.
- b. L'ensemble des parties prenantes recevront une fiche d'évaluation adéquate par mail lors de l'envoi de l'évaluation à froid du bénéficiaire. (Si l'une des parties prenantes ne renvoie pas sa fiche d'évaluation, un mail de relance lui sera envoyé 2 semaines après la date du premier envoi).
- c. Le processus d'amélioration continue consiste à traiter l'ensemble des retours des bénéficiaires, entreprises, sous-traitants et /ou organismes financeurs lors d'une réunion mensuelle de bilan intégrant l'ensemble de l'encadrement pédagogique. Celle-ci a pour but de traiter l'ensemble des

retours des parties prenantes aux formations continues afin d'engager un processus d'amélioration continue ainsi que la mise en place de solutions face aux potentiels litiges. Une réunion extraordinaire peut avoir lieu dans des cas précis nécessitant une prise de décision rapide. (Cf. 12. Règlement des litiges)

15. Informations de contact :

a. Pour toute demande de renseignements, d'assistance et de règlement des litiges, veuillez contacter BESIGN The Sustainable Design School à l'adresse suivante : contact@besignschool.com.

16. Date d'entrée en vigueur et mises à jour :

a. Les présentes conditions générales entrent en vigueur le 01/06/2025

b. BESIGN The Sustainable Design School se réserve le droit de mettre à jour les conditions générales, moyennant notification aux participants.

17. Clause de non-responsabilité juridique :

a. La participation au programme se fait aux risques et périls du participant. BESIGN The Sustainable Design School n'est pas responsable des pertes, dommages ou blessures.

En s'inscrivant au programme d'éducation et de formation tout au long de la vie de BESIGN The Sustainable Design School, les participants acceptent de se conformer à ces conditions.